

**ORDONNANCE COLLECTIVE
N° OC-15.06**

Rédigé/révisé par la Direction des services
professionnels et hospitaliers
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006
Date de révision : s/o
Approuvé par résolution n° 2006 06.06 du CMDP

**Défibrillation en cas
d'arrêt cardiaque**

**Coordonnateurs des soins infirmiers
Inhalothérapeutes**

CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne présente à l'intérieur des murs de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal présentant un arrêt cardiaque en l'absence d'un médecin présent sur place.

PROFESSIONNELS VISÉS

Coordonnateurs des soins infirmiers
Inhalothérapeutes

FORMATION REQUISE

- RCR* à jour (de l'année en cours)
- DEA** certifié annuellement

INDICATIONS CLINIQUES

Arrêt cardiaque secondaire à une activité électrique anormale (fibrillation ventriculaire ou tachycardie ventriculaire avec absence de pouls¹).

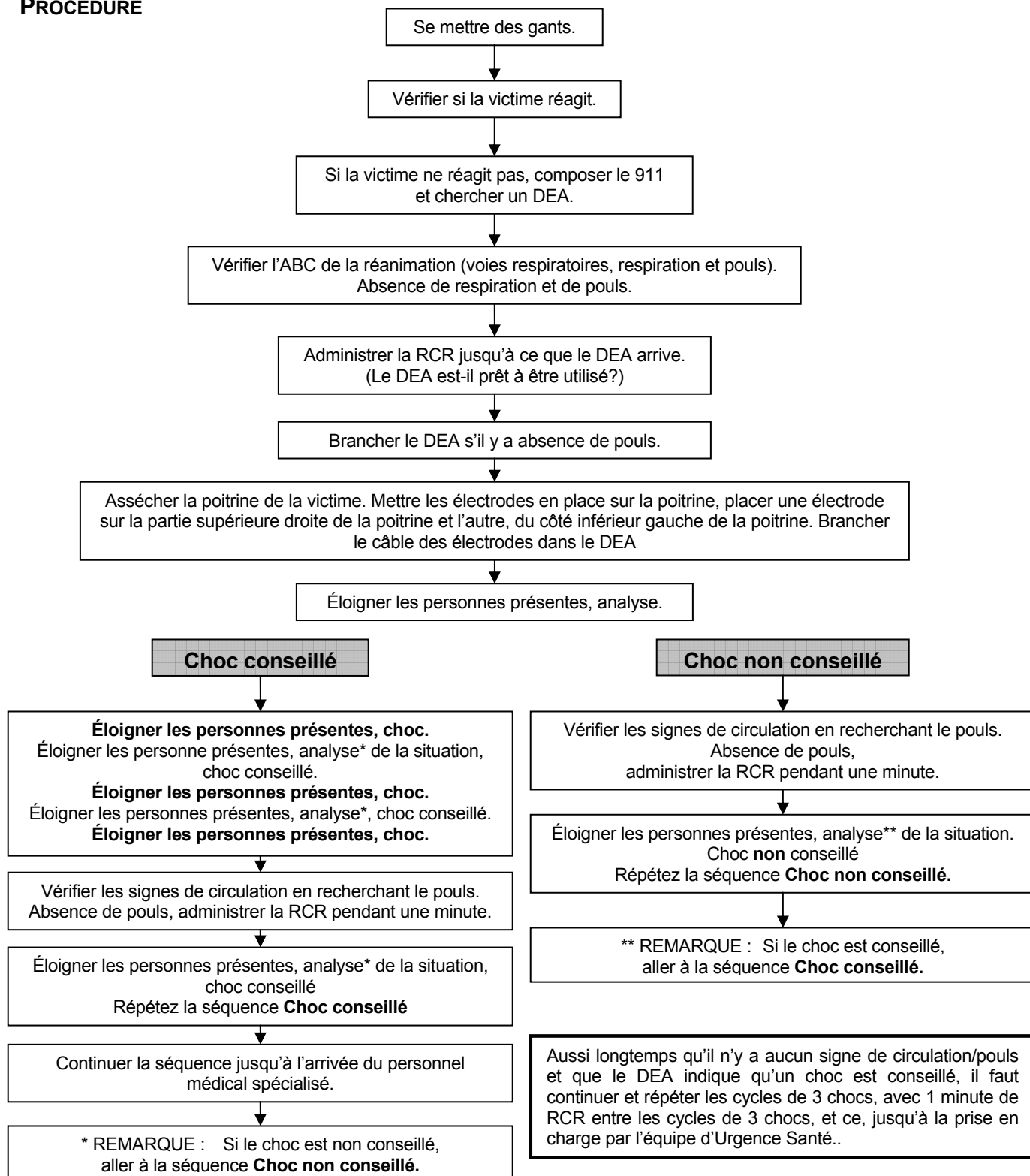
CONTRE-INDICATIONS

- Asystolie (absence d'activité électrique du muscle cardiaque)
- Rythme normal

* RCR : Réanimation cardiorespiratoire

** DEA : Défibrillation externe automatisée

PROCÉDURE



Ce tableau est inspiré de l'exemple de protocole de défibrillation externe automatisée de la Société canadienne de la Croix-Rouge¹

NOTATION AU DOSSIER MÉDICAL

L'inscription au dossier sur la feuille *Notes de l'inhalothérapie* ou dans les notes en soins infirmiers doit comprendre :

- la date et l'heure de l'intervention,
- la nature de l'acte posé,
- la durée de la réanimation, le nombre de chocs donnés,
- les observations du professionnel comprenant les effets et réactions de la thérapie,
- les membres de la famille avisés,
- la signature du professionnel.

RÉFÉRENCES

¹ La Société canadienne de la Croix-Rouge, brochure explicative de la défibrillation externe automatisée, 2004.

Oakes, Dana F., *Clinical Practitioner's Pocket Guide to Respiratory Care*, 5^e édition, Health Educator Publications Inc., Maine, 2000, p. 14.14-14.15.

Technique d'inhalothérapie, section 9, *Réanimation cardio-respiratoire—technique de défibrillation*

APPROBATION

Directrice des soins infirmiers

Directrice des services professionnels et hospitaliers

Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

M:\DSP_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-15.06_Defibrillation_en_cas_d'arret_cardiaque.doc